



Epreuves théoriques d'ASSR1 (5èmes)et ASSR2 (3èmes)

publié le 01/04/2011

Les élèves de 3ème passeront **l'ASSR2 le 11 avril 2011 à 12H35**. Rappelons que l'examen est nécessaire pour pouvoir ensuite faire la conduite accompagnée et passer le permis auto. Quant aux 5èmes, ils passeront **l'ASSR1 le 14 avril au même horaire**. Celle-ci est demandée pour avoir le BSR (Brevet de Sécurité Routière) et donc conduire un cyclomoteur. Les élèves doivent reprendre les notes, documents et "souvenirs" des journées banalisées qui les ont préparé pour les épreuves. Des fiches de révisions sont accessibles sur Internet comme celles du site [Eduscol](#) 



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.